

VOS PRÉOCCUPATIONS AU QUOTIDIEN



- ◆ Une alimentation équilibrée, saine
- ◆ Pour vos achats : disposer de comparatifs indépendants
Commerce en ligne, démarchage à domicile ou à distance : comment éviter le pire ?
- ◆ Changement de fournisseur (banque, téléphonie, énergie, assurances, mutuelles ...) : comment choisir ou gérer vos contrats ?
- ◆ Construction : travaux neufs, rénovation
Que faire en cas de malfaçons ?
- ◆ Énergies renouvelables (solaire, éolien) et la rénovation énergétique : les pièges à déjouer
- ◆ Logement : régler un conflit locataire/ bailleur
- ◆ Santé : accès aux soins, dépassements d'honoraires, recours en cas d'erreur médicale
- ◆ Voyages : transport aérien, séjour à l'étranger
Comment gérer les aléas ?
- ◆ Arnaques en tous genres. Comment les prévenir ?
- ◆ Environnement : pollution de l'air, actions pour le climat, jardinage au naturel...



LA FORCE, LE POIDS DE L'UFC-QUE CHOISIR



- ◆ 142 associations
- ◆ 350 points d'accès
- ◆ 4 500 bénévoles
- ◆ 138 0000 adhérents
- ◆ 50 000 litiges traités annuellement
- ◆ Justice : des dizaines d'actions en justice (clauses abusives, non respect des règles de concurrence...) et l'Action de Groupe.
- ◆ Journal Que Choisir : le journal de référence de consommation, **indépendant**.
Plus de 560 000 abonnés (journal imprimé et en ligne) et 4,5 millions de lecteurs.



L'ACTION LOCALE DE L'UFC-QUE CHOISIR



- ◆ Une équipe de proximité à votre service pour votre information
- ◆ Un traitement de litiges à distance **sans vous déplacer** (accès par site de l'association)
- ◆ Des enquêtes nationales et locales (prix, services ...)
- ◆ Une aide efficace dans le traitement des litiges avec, pour les adhérents, une **PERMANENCE GRATUITE D'AVOCAT**
- ◆ Des représentants dans les instances ou commissions (Santé/Hôpital, Eau et Traitement des eaux, déchets, environnement ...)



Les permanences et les réponses aux courriers sont assurées par des militants bénévoles, formés au traitement des litiges, qui consacrent une grande partie de leur temps libre au service de l'association